



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°19 -

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20250617-250617\_19-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

**SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

Nombre de conseillers présents : **24**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 11 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

Étaient présents :

**Objet :**  
**Décision modificative n°1 du budget annexe ASSAINISSEMENT**

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON ;  
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;  
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Sylvain HERMAN à Pierre CONTIE ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Pepa CAENEN ;  
Yoann BENTEJAC ;

Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT

C.M. 17.06.2025  
 - N°19-

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
  - Vu la délibération n°32 du Conseil Municipal du 14 avril 2025, approuvant le budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT 2025 ;
  - Considérant l'adhésion de la régie des eaux pour l'année 2024 au Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) de CELLES SUR DUROLLE ;
  - Considérant la prévision des crédits budgétaires au chapitre 011, sur le compte 6288 pour un montant de 7 665,00 euros.
- Cette adhésion aurait dû être prévue au chapitre 65, sur le compte 6588.

Il est nécessaire de procéder au transfert de ces crédits afin de pouvoir régler la facture pour un montant de 7 665,00 euros ;

L'ensemble des écritures correspondant à ces modifications est détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>				
<i>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</i>				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/6288 – Autres services extérieurs		- 7 665,00 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	<i>608 200,00 €</i>	<i>- 7 665,00 €</i>		
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes</i>				
D/65/6588 – Autres charges diverses de gestion courante		+ 7 665,00 €		
<i>Sous total chapitre 65</i>	<i>6 105,00 €</i>	<i>+ 7 665,00 €</i>		
<b>Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>			- €	
<b>TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			- €	

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance

Bernard DUNIAT

Le Maire,  
  
 Stéphane RODIER

